

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2009

L'an deux mil neuf, le 26 mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jacques MENUT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **23**

Date de convocation du Conseil municipal : **19 mars 2009**

MAIRES DÉLÉGUÉS :

St Michel l'Ecluse et Léparon : Mr Jean-Pierre ARNAUDINAUD

St Michel de Rivière : Mr Jean-Claude POINTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS :

La Roche-Chalais : M. BONNET, Adjoint, MM. DELAVIE, De GILBERT, ESPAGNET, BENOIT-BARNE, NEIGE, Mmes DALY, DUMON, SHARPE, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-l'Ecluse-et-Léparon : Mme GRANGE, M. BONNEAU, Adjoints, M. TALON, Mme VOINEAU, Conseillers Municipaux.

Saint-Michel-de-Rivière : M. MAILLETAS, Adjoint, M. PEYRONT, Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mme OUARY qui donne procuration à M. MENUT, Maire.
M. GOBIN qui donne procuration à M. POINTET Maire délégué.
M. DUBET qui donne procuration à A. MAILLETAS, Adjoint
M. DUVAL Joël

MEMBRES CONSULTATIFS PRÉSENTS : M., BERTEAU, Mme CROUIGNEAU, DUVAL, Mme FAUVEL, GAUTRIAS, MASSE, MOYEN, Mme PEILLET, Mme VILLENEUVE, MM. BEAUVAIS, GERON, Mme MOULINIER

MEMBRES CONSULTATIFS EXCUSES : M. ATES, GOUZILH, VILLEMIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alain MAILLETAS

Le compte rendu de la réunion du 12 février a été adopté à l'unanimité.

1) VOTE DES QUATRES TAXES LOCALES :

Suite à la proposition de la commission des finances, M. DELAVIE expose les simulations réalisées. Monsieur le maire propose à l'assemblée les taux suivants :

TAXE	TAUX ACTUELS	TAUX PROPOSES
TH	16,25	16,25
TFB	17,51	17,51
TFNB	98,00	93,10
TP	10,84	10,81

Les nouveaux taux sont votés à l'unanimité.

Le produit inscrit au budget s'élève à 1 675 671 €

2)EMPRUNT DE 300 000 Euros

Le maire rappelle les précédentes discussions budgétaires et notamment la nécessité de contracter un emprunt de 300 000 euros pour financer les travaux prévus au budget de l'eau et l'assainissement.

La proposition faite par la Caisse Régionale du Crédit Agricole a retenu l'attention de la commission des finances : durée : 30 ans, taux nominal : 4,63 % ramené à 4,34 % avec une échéance rapprochée en juin, prêt à échéances constantes.

Vote à l'unanimité

3 et 4) COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 ET BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE et ANNEXES

M.DELAVIE présente les propositions de budgets telles qu'elles ont été définies avec la commission des finances. Les élus ont tous les documents pour suivre les commentaires.

COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

LOT. GERBE : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 : voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

LOT. BATIER : COMPTE ADMINISTRATIF 2008: voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

ATELIER RELAIS : COMPTE ADMINISTRATIF 2008: voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

CAMPING : COMPTE ADMINISTRATIF 2008: voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2008: voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2009 : voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2008

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	2 414 951.37	3 035 174.84	2 723 597.69	3 113 894.00
Gerbe	85 641.28	85 640.92	85 640.92	470.60
Batier	248 050.06	248 050.06	246 465.43	76 291.13
Atelier Relais	5 031.34	0	8 414.09	13 618.80
Camping	13 197.71	23 265.69	39 269.23	10 291.90
Eau et Assain.	69 916.01	186 593.21	594 565.37	529 789.45

BUDGET PRIMITIF 2009

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Commune	3 199 212.15	3 199 212.15	1 936 040.38	1 936 040.38
Gerbe	679 509.08	679 509.08	764 650.00	764 650.00
Batier	264 965.03	256 965.03	429 627.73	446 465.43
Atelier Relais	29 054.87	29 054.87	19 703.67	29 542.37
Camping	24 000	24 000	32 067.98	32 067.98
Eau et Assain.	228 901.28	228 901.28	1 523 188.92	1 523 188.92

5) COMPTES DE GESTION DU TRESORIER

Les comptes de gestion de la commune, du lotissement de Gerbe, du lotissement de Batier, de l'Atelier relais, du camping, de l'eau et de l'assainissement sont approuvés à l'unanimité.

6) SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 35 HEURES

Le maire informe qu'un agent de la mairie a sollicité une mutation à temps incomplet dans une autre collectivité. Son poste, actuellement ouvert pour 35 heures de travail hebdomadaire doit être supprimé.

Vote à l'unanimité.

7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF A 21 HEURES

CF question 6 : pour conserver l'agent dans le service administratif pour le reste de son temps de travail, il convient de créer un poste d'adjoint pour une durée de 21 heures/35H.

Vote à l'unanimité.

8) MUTUALISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Sur proposition du SDE et pour être en conformité avec la législation, le Maire demande au conseil de confier cette mesure au Syndicat Départemental d'Energie de la Dordogne.

Vote à l'unanimité.

9) ECLAIRAGE PUBLIC DE LA TERRASSE

Une étude a été sollicitée auprès du SDE afin de réaliser la mise en lumière de la place de la mairie et plus particulièrement de la terrasse. Une délibération doit officiellement en faire la demande.

Vote à l'unanimité.

10) SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs a sollicité le paiement de la subvention communale pour le fonctionnement de la structure – et notamment pour permettre d'effectuer les salaires des employés.

La subvention 2008 était de 25 000 € pour six mois. Le maire propose 35 000 € pour l'année 2009.

Vote à l'unanimité, étant précisé que cette subvention serait versée en quatre fois, en début de trimestre pour l'année 2009.

11) PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Ainsi que le prévoit la réglementation, les frais de fonctionnement des écoles accueillant des enfants extérieurs à la commune doivent être répercutés sur les communes du domicile des enfants.

Les écoles de SAINT AULAYE accueillent 17 élèves domiciliés sur nos communes. La participation obligatoire s'élève à 633€/élève, la participation facultative à 339 €, soit un total de 972 €/élève.

Voté à l'unanimité.

12) POINT SUR LE DEVENIR DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

La fédération nationale des communes forestières a interpellé les maires au sujet du devenir de l'ONF. Elle propose aux conseils municipaux de prendre une délibération pour le maintien du personnel de l'ONF, le renforcement, des moyens des communes forestières, la mise en place du fonds de mobilisation annoncé par le ministre de l'agriculture, l'intensification des politiques territoriales de la forêt et du bois pour constituer un axe prioritaire du plan de relance de la filière, enfin l'étalement des charges supplémentaires imposées à l'ONF par la RGPP.

Vote à l'unanimité.

13) REGLEMENT INTERIEUR DU FOYER RURAL DE SAINT MICHEL DE RIVIERE

Le maire délégué propose la modification suivante au règlement intérieur en vigueur au foyer rural.

Article 8 : l'usage d'agrafes, punaises etc...est interdit sur toutes les surfaces ainsi que sur les meubles.

Vote à l'unanimité.

14) DEVIS DE TRAVAUX SMR

Des devis de travaux sont présentés pour la réfection du logement des anciennes écoles :

Escalier : 1 806,25 €, cumulus, changement de toilettes et assainissement collectif : 1 389,66 €

15) ACHAT DE TERRAIN POUR TRANSFORMATEUR A FRISSONS

Le maire délégué donne lecture des correspondances échangées avec l'organisme RFF. Il ne peut lors de cette séance préciser quelles seront les propositions de prix.

La question est reportée à une date ultérieure.

AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR AVEC L'APPROBATION DES ELUS : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE BOIS GENTIL ET DE LA RUE DE LA DRONNE

Les travaux urgents sont en cours d'études, le maire demande aux élus de se prononcer sur une demande de subvention auprès du Conseil Général de la Dordogne et de l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE, ainsi que sur une Autorisation de Commencer les Travaux (ACT).

Vote à l'unanimité.

TARIF DU CAMPING MUNICIPAL

Le maire demande de valider les tarifs suivants :

	TARIF ACTUEL	TARIF PROPOSE
Adulte	2.30 €/j	2,30 €/j
Enfant 7à13 ans	2,30 €/j	1,80 €/j
Enfant – de 7 ans 0		0,90 €/j

Ces tarifs seront augmentés du montant de la taxe de séjour précédemment votée pour les campeurs de plus de 13 ans pour la période du 15 juin au 15 septembre.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée 23 h 10.